

## **CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance Ordinaire du 25 janvier 2016**

### **COMPTE-RENDU**

■ **Lecture du PV de la réunion du Conseil Municipal du 16 novembre 2015 :**

Le procès-verbal du 16 novembre 2015 est adopté à l'unanimité.

■ **Modifications de l'ordre du jour :**

➤ Le sujet « Syndicat des Vallées du Clain » est retiré de l'ordre du jour et sera traité dans la rubrique Affaires diverses.

La CCM a précisé qu'il s'agissait d'une simple désignation de délégués. Ce sujet ne fera donc pas l'objet d'une délibération.

➤ Point à rajouter à l'ordre du jour :

Délibération autorisant Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

*(dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)*

Proposition acceptée à l'unanimité.

■ **Adhésion à la Charte Terre Saine « Votre commune sans pesticides » :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- décide de s'engager en faveur de la réduction des pesticides et de la gestion différenciée sur la commune,
- adopte le règlement,
- sollicite l'adhésion de la commune à la Charte Terre Saine Poitou-Charentes,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier.

■ **FIGARO SI, FIGARO LÀ ! : Convention « Chœurs d'enfants 2015-2016 »**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- décide de mettre à disposition à titre gracieux la Salle Haute du Prieuré,
- autorise le versement d'une subvention de 850 Euros,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

■ **SPA : Avenant à la convention de fourrière au 1<sup>er</sup> janvier 2016 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- opte pour la participation financière UNITAIRE par type d'animal (fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2016),

Type d'animal	Tarif journalier	Tarif global – 10 jours de fourrière
Chien	8.20 €	82.00 €
Chat	6.00 €	60.00 €
Chaton de moins de 5 mois	5.00 €	50.00 €
N.A.C. (Nouveaux animaux de Compagnie)	4.00 €	40.00 €
Fourrière animaux de la ferme (sur arrêté du Maire)	8.20 €	82.00 €

- demande la dématérialisation des factures, et l'envoi par mail,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de fourrière au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

#### ■ MÉDIATHÈQUE : Désherbage des collections

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- accepte de définir une politique de régulation des collections de la Médiathèque selon les critères et modalités d'élimination ci-dessous ;

Critères d'élimination :

- l'état physique du document : jauni, rayé...
- les informations périmées, trop spécialisées (dons souvent)
- plusieurs ouvrages sur le même sujet
- l'usage, document qui n'est plus emprunté depuis plusieurs années

La procédure :

- définir les critères et les noter
- rédiger des fiches introduites dans le document qui précisent la destination finale (remplacement, pilon, don, réserve, conservation partagée...)
- les ouvrages éliminés seront tamponnés (rebut, pilon)
- rayer de l'inventaire les exemplaires des documents destinés à l'élimination
- expédier les documents dans les déchetteries adaptées
- rédaction des procès-verbaux par la Responsable de la Médiathèque

- charge Madame Alexandra PAILLER, Responsable de la Médiathèque de procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections telles que définies ci-dessus et de signer les procès-verbaux d'élimination.

#### ■ MÉDIATHÈQUE : Le devenir des livres dés herbés

Madame Brigitte LOUIS-DUPONT propose aux membres du Conseil Municipal :

- de donner les livres en priorité à l'association Culture et Créations Ussonnaises,
- de mettre à disposition certains de ces ouvrages dans le futur kiosque,
- de valider la destruction des livres qui n'auraient pas trouvé preneurs.

Entendu l'exposé de Madame Brigitte LOUIS-DUPONT, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **ADOpte** l'ensemble de ces propositions.



## ■ CIMETIÈRE : Tarifs 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, décide le maintien des tarifs appliqués en 2015 :

<b>Concession terrain :</b>	
- 50 ans	500 €
- perpétuelle	1 000 €
<b>Concession columbarium :</b>	
- 30 ans (renouvelable)	500 €
<b>Concession cavurne :</b>	
- 30 ans (renouvelable)	500 €
- 50 ans (renouvelable)	750€
- ouverture cavurne	40 €
<b>Jardin du Souvenir :</b>	
- Dispersion des cendres	50 €
- Gravure sur plaque commémorative	40 €

## ■ ENERGIES VIENNE : Adhésion de la commune de l'Isle-Jourdain

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, accepte l'adhésion de la commune de l'Isle-Jourdain au Syndicat ENERGIES VIENNE.

## ■ BUDGET PRINCIPAL : Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2016 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent :

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2015 : 262 315.78 €  
(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 2 885.00 € (< 25% x 262 315.78 €.)

La dépense d'investissement concernée est la suivante :

### Opération 0171 : Voirie Communale

- Panneau lumineux Centaure Systems : 2 885.00 € (art. 2315)

**Total : 2 885.00 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité de ses membres (vote à main levée) d'accepter la proposition de Monsieur le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

## AFFAIRES DIVERSES

Syndicat des Vallées du Clain : Désignation de 2 délégués pour la compétence compétence « Gestion des milieux aquatiques ».

Ces délégués ne doivent pas être les mêmes que ceux désignés pour la compétence « Prévention des inondations ».

- Délégué titulaire : Monsieur Jean-François IRIBARREN
- Déléguée suppléante : Madame Dominique DUMONTIER

**Séance levée à : 21h15.**